

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FAIkirk 1139

VOL. XXII — No 4

1

DECEMBRE 1937

Le fondateur du syndicalisme catholique dans le diocèse de Montréal

M. l'abbé Edmour Hébert

(Par l'abbé Philippe PERRIER)

M. l'abbé Edmour Hébert n'est plus. Ce n'est pas une figure banale qui disparaît du clergé de Montréal. Je le vois d'abord dans ma classe de droit canonique au Grand Séminaire de Montréal en 1902-1903. Elève et séminariste, il se distingue par sa régularité, sa piété solide et ses succès. Au mois de juillet 1903, il est ordonné prêtre. M. l'abbé Hébert chante sa première messe dans la belle église de Saint-Louis-de-France, incendiée depuis; et c'est le bien modeste professeur de droit canonique d'alors au Grand Séminaire qui monte en chaire pour lui souhaiter une belle carrière sacerdotale, dans laquelle il s'efforcera d'imiter le Christ, montrant aux pauvres humains où se trouvent "la voie, la vérité et la vie".

Puis, le jeune prêtre partait pour le Collège Canadien de Rome, où il devait se livrer avec passion à l'étude de la philosophie, de la théologie et du droit canonique. Il revenait avec un triple doctorat conquis dans un labeur constant et opiniâtre. La philosophie, la théologie et le droit canonique; il possédait ces sciences avec une maîtrise remarquable.

D'esprit positif et observateur, très au fait des mouvements d'idées dans le monde, il suit d'un oeil attentif les divers courants d'opinions qui ont cours chez nous. Sans négliger aucunement son ministère, il étudie les questions sociales.

En 1908, nous trouvons à Montréal un Cercle sacerdotal d'études théologiques dirigé par M. l'abbé Edmour Hébert. Le R. P. Hudon vit dans ce Cercle un excellent milieu de recrutement pour un Cercle sacerdotal d'études sociales. Mgr Emile Roy, saisi du projet de la fondation de ce cercle d'études sociales, lui donna tout son appui. Une trentaine de prêtres en firent partie. Il n'est pas mal de rappeler à l'heure actuelle les efforts du clergé de cette époque pour aider les ouvriers à s'organiser sur le terrain professionnel. Le prêtre n'est pas simplement le gardien du coffre-fort des riches.

En 1911, on jette les bases de l'École sociale populaire. Nous retrouvons encore M. l'abbé Edmour Hébert président du comité d'études composé de religieux, de prêtres et de laïques. La même préoccupation hante l'esprit de M. l'abbé Hébert: Appliquer la doctrine de Léon XIII dans la formation des syndicats catholiques. Le moment n'est plus loin où on le trouve "Directeur des oeuvres sociales dans le diocèse de Montréal". Une réunion d'hommes d'oeuvres se tient à la Villa Saint-Martin sur convocation spéciale du R. P. Archambault. C'est une journée sociale interdiocésaine présidée par S. E. Mgr Georges Gauthier, alors évêque auxiliaire de Montréal. A la suite du voeu exprimé à la première réunion de la Villa Saint-Martin, les évêques, dans leurs diocèses respectifs, nomment un prêtre spécialement occupé aux questions sociales. Le choix de Mgr l'archevêque de Montréal tombe sur M. l'abbé Edmour Hébert, vicaire à la paroisse du Saint-Enfant-Jésus.

Il se met à l'oeuvre en commençant par jeter les bases du Cercle Léon XIII. Fondé le 13 juin 1918, le Cercle tient ses réunions dans la salle des Oeuvres de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus.

Le Cercle Léon XIII fut avant tout un cercle d'études qui eut pour objet la formation d'une élite ouvrière capable de prendre la direction du mouvement ouvrier catholique.

Les difficultés devaient se présenter nombreuses pour faire comprendre, même dans les milieux catholiques, la nécessité des syndicats nationaux à base religieuse contre l'internationale si puissante. A ce moment, on éprouvait encore peu d'intérêt pour la question sociale; on n'avait que des notions très vagues de la doctrine sociale élaborée depuis 1891 sous l'impulsion et sous la direction de la papauté.

M. l'abbé Hébert a connu des déboires, et quelle vie humaine en est exempte? Il a su par expérience ce qu'est le travail consciencieux pas toujours couronné de succès. Quel prêtre a vu s'épanouir en réalités tous ses beaux rêves d'apostolat? Mais il est une chose que l'abbé Hébert n'a jamais perdue: c'est la sérénité de son âme. Non pas que son coeur fût insensible aux joies du triomphe, mais il savait souffrir en silence.

Fondateur du syndicalisme catholique dans le diocèse de Montréal, M. l'abbé Hébert fut aussi le grand artisan de la diffusion des Caisses populaires. Ici encore il fallait du courage et du renoncement pour se livrer au développement de cette oeuvre que Son Eminence le cardinal Villeneuve vient d'appeler "une oeuvre de rédemption sociale, très particulièrement chez nous, parce qu'elle provoque, qu'elle exige le développement de la vertu, le sens chrétien et qu'elle éclaire le sens social".

Cependant, le moment vint où M. l'abbé Hébert dut dire adieu à ce travail d'organisation sociale, où il s'était donné de toute son âme. Il le fit avec une dignité qui mérite toute notre admiration.

M. l'abbé Edmour Hébert fut quelque temps au repos. Son *Alma Mater* lui offrit au mois de septembre la chaire de philosophie. Il accepta de bon coeur, ne se demandant pas s'il y avait déchéance ou promotion. Il quitta le monde ouvrier pour prendre le travail qu'il avait rêvé dans sa jeunesse: former dans un séminaire des hommes, des chrétiens, des prêtres.

(Suite à la page 2)

Sur l'enclume

Les communistes dans les unions internationales

Confédération des
Travailleurs catholiques
du Canada, Inc.

Siège social: 19, rue Caron, Qué.

COMMUNIQUE OFFICIEL DU
BUREAU CONFEDERAL

Le Bureau Confédéral de la C. T.C.C. a tenu une séance à Montréal, samedi, le 13 novembre 1937, au Secrétariat des Syndicats Catholiques, sous la présidence de M. Alfred Charpentier, président.

Présents: MM. Alfred Charpentier, président; Emile Tellier, 2e vice-président; Alphonse Bourdon, trésorier; Osiás Filion, Alphonse Roberge, Roméo Gilbert, Albert Côté, J. T. Robitaille, V. E. Dupont, tous directeurs, et Gérard Picard, secrétaire général. Ont également assisté à la réunion M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats Catholiques de Montréal, M. l'abbé Lucien Valois, aumônier-adjoint, M. J.-Bte Delisle, secrétaire de la Fédération du Bâtiment, Hermas Gagnon, Sylvio Monty, J. E. Foucault et Armand Plante, ce dernier représentant la J.O.C.

AFFILIATIONS

Le Bureau Confédéral, à sa dernière réunion, a agréé les demandes d'affiliation à la C.T.C.C. faites par les corps suivants:

1. — La Fédération Nationale Catholique du Meuble de la province;
2. — Le Syndicat des Employés de la Cité de Montréal;
3. — Le Syndicat des Employés du Chemin de fer Alma-Jonquière;
4. — Le Syndicat des Employés du Pouvoir de l'Île Maligne;
5. — Le Syndicat des Commis et Comptables de Roberval.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Le Bureau Confédéral, mis au courant que le lieutenant-gouverneur en conseil avait décidé de ne plus accorder aux comités paritaires la permission d'octroyer aux associations de salariés le privilège d'émettre des certificats de qualification, a adopté la résolution suivante:

"Que le Bureau Confédéral insiste auprès du lieutenant-gouverneur en conseil pour qu'il continue aux comités paritaires, en vertu de l'article 30 de la loi relative aux salaires des ouvriers, la permission de laisser aux associations de salariés le privilège d'émettre des certificats de qualification en faveur de leurs membres;

(Suite à la page 2)

"Il y en a trop pour les énumérer", dit M. Wolfe, représentant de l'"Amalgamated Clothing Workers' Union"

M. RAOUL TRÉPANIÉ, COMME TOUJOURS,
PLUS INNOCENT QUE COUPABLE

Jeudi, 16 décembre 1937, les délégués des unions internationales au Conseil des Métiers et du Travail ont tenu une assemblée fort mouvementée et très révélatrice.

M. Raoul Trépanier s'était fort préparé pour répondre publiquement à l'honorable premier ministre, M. Duplessis, qui accusa, ces jours derniers, les unions internationales d'abriter de nombreux communistes. Il laissa le fauteuil présidentiel à M. Pierre Lefebvre, représentant des métiers de la construction et membre du comité paritaire du Bâtiment du district de Montréal, où ses services sont fort appréciés des constructeurs généraux de langue anglaise, même des officiers du Ministère du Travail.

Le moment était donc solennel. M. Trépanier proclama, avec la force massive que les ouvriers lui connaissent, la fidélité indivisible et indéfectible des "internationaux" à la plus pure démocratie. Ce fut un triomphe. Content de son succès, M. Trépanier ajouta, et ce fut l'occasion de déclarations révélatrices: Non, il n'y a pas de communistes dans nos rangs.

Le bal commença.

M. Wolfe, représentant de l'Almagamated Clothing Workers' Union, membre du comité paritaire du vêtement pour hommes et enfants, comité sur les agissements duquel le gouvernement fait présentement enquête et dont M. Shubert est le président, M. Wolfe, dis-je, se leva. Un silence de mort se fit dans l'assemblée. Ne parlez pas des communistes, dit-il, nous en avons beaucoup dans nos unions. Il y en a qui siègent à cette assemblée. Ce fut une tempête. M. le président, Pierre Lefebvre, qui ne manque pas de cran, répondit: Nommez-les? M. Wolfe, en bon juif qui ne s'énerve pas quand il connaît bien la question dont il parle, répondit aussitôt: "Il y en a trop pour les énumérer. Mais vous ne pouvez pas me bourrer sur leur présence ici, en tout cas.

M. Trépanier prit son rôle au sérieux. Il déclara, comme un bon démocrate, qu'il ne tolérera pas de communistes au sein du Conseil et des unions internationales qui relèvent de lui. Applaudissements, rires, etc., etc. Le vote se prit dans la confusion. M. Trépanier l'emporta avec une faible majorité, 32 délégués votant contre sa déclaration.

Le bal recommença. "Afin d'éviter la division des membres du conseil et des unions", disent les journaux de vendredi, 17 décembre, on proposa d'envoyer la déclaration de M. Trépanier au comité exécutif. Mais le comité lui-même paraît divisé sur ce point. "La déclaration de M. Trépanier sera donc modifiée".

Ainsi s'est terminé le combat.

A chacun d'en tirer les conclusions. Pour nous, nous croyons M. Trépanier, comme toujours, plus innocent que coupable. Et, ce qui est pénible, dangereux pour nos braves ouvriers canadiens, c'est qu'ils sont nombreux les innocents de cette espèce qui paieront cher, un jour, leur naïveté.

Pit MARTEL

In memoriam

Au début de ce mois mourait M. l'abbé Edmour Hébert, curé de Notre-Dame des Victoires. Par cette mort les syndicats catholiques nationaux de Montréal perdent leur premier aumônier fondateur.

Fondateur du Cercle Léon XIII en juin 1918, M. l'abbé Hébert présida jusqu'en 1923 aux destinées de ce cercle et de la douzaine de syndicats qui en sortirent. Dès le début, M. l'abbé Hébert sut unifier ces frères organisations en formant un Conseil Central secondé d'un Secrétariat. Puis en 1923, il fonda la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques nationaux de Montréal et fit construire l'édifice actuel qui les abrite.

(Suite à la page 2)

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée
ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

Où va votre argent ?

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

530 bureaux au Canada

65 succursales à Montréal

PLateau 5151

**ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis FrèresRues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, LtéeMANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

Le fondateur du syndicalisme catholique

(Suite de la 1ère page)

tres ou des apôtres laïques. On l'appela bientôt à la direction du Séminaire de Sainte-Thérèse. Doué des plus belles qualités de l'esprit et du coeur, travailleur consciencieux et inlassable, M. l'abbé Hébert se donna à cette nouvelle tâche de l'éducation de la jeunesse. Par la dignité de sa vie et son amour du travail, par sa piété solide et éclairée, par sa soumission à ses évêques, par sa régularité et son esprit d'ordre, il fit oeuvre qui compte pendant son séjour à Sainte-Thérèse. Le jour vint où M. l'abbé Edmour Hébert dut quitter l'enseignement. Son Excellence Mgr l'archevêque-coadjuteur le nomma curé de Notre-Dame-des-Victoires en 1930. Pendant sept années, dans un état de santé qui faisait croire à une mort toujours imminente, il fut le bon Pasteur instruisant bien ses fidèles. Il se montra dans sa paroisse ce qu'il était essentiellement: un homme de doctrine et un homme d'oeuvres. Au premier abord, l'abbé Hébert paraissait un peu, même beaucoup, concentré et distant. Mais, pour qui le connaissait à fond, il était vraiment d'une nature sensible. Il ne voulait désobliger personne.

Au risque de paraître paradoxal, c'était un coeur tendre et fidèle, qui, une fois donné, ne se reprenait jamais. Il affectait d'être impassible, mais il concentrait dans son âme unie au Christ ses pensées et ses sentiments pour les mettre en conformité avec ceux du Souverain Prêtre. C'est la doctrine qu'il avait puisée dans son noviciat sulpicien.

Requiescat in pace.

Abbé Philippe PERRIER

IN MEMORIAM

(Suite de la 1ère page)

Perspicace organisateur, M. l'abbé Edmour Hébert était surtout un professeur de première valeur. Les pionniers du mouvement syndical étaient frappés de cette science profonde et de cette méthode prenante des divisions et des subdivisions qui révélaient tous les exposés de l'aumônier aux séances du cercle Léon XIII. L'abbé Hébert a formé de nombreux apôtres ouvriers qui lui doivent une éternelle reconnaissance.

Avec le Conseil Central des Syndicats catholiques de Montréal, qui a su honorer la mémoire du disparu, la C.T.C.C. dépose aussi sur sa tombe, l'hommage de sa pieuse reconnaissance.

Alfred CHARPENTIER, prés. C.T.C.C.

**Souhaits aux lecteurs
de la "Vie Syndicale"**

Voici venir, avec un an nouveau, l'obligation d'échanger des souhaits. Il faut louer cette vieille coutume qui répond à un besoin instinctif du coeur humain lequel n'étant pas le maître du bonheur de ceux qu'il aime, se satisfait du moins en leur souhaitant ce qu'il ne peut leur procurer. Le coeur humain est pris ici entre deux sentiments. Il se plaint du présent qui ne répond guère à ses désirs, et il a hâte de faire des vœux pour un avenir qui sera peut-être plus heureux que le présent.

Chers lecteurs, rendons grâce à Dieu des jours qu'il a bien voulu nous accorder jusqu'ici pour accomplir sa volonté et faire notre devoir. Ce serait manquer de foi et d'esprit chrétien que de ne pas remercier l'auteur de tout bien de tout ce qui nous est arrivé au cours de l'année écoulée, indistinctement, le bon et le mauvais, l'agréable et le fâcheux.

Vous ne vous étonnerez pas, ouvriers des Syndicats catholiques, que vos aumôniers fassent précéder de ce préambule un peu sévère les souhaits qu'ils offrent à Dieu pour votre bonheur en cette nouvelle année 1938.

S'il ne s'agissait que d'exprimer des vœux, nous voudrions que la vie fût douce, aussi douce qu'elle peut l'être à tous nos ouvriers et que le progrès social s'affermisse encore de plus en plus, en défendant ceux qui vivent du travail du jour contre les incertitudes du lendemain. Mais il est un autre progrès dont Dieu a voulu rendre comptables devant lui les ministres de son Eglise: nous voulons dire le progrès moral, sans lequel devient un trompe-l'oeil, et pis encore, les décors extérieurs d'une société matérialisée. Or le progrès moral vers la vertu et le sacrifice est affaire non de science mais de conscience, non de politique mais de religion.

Faut-il croire ce que répètent plus ou moins consciencieusement un trop grand nombre d'ouvriers mécontents de leur sort: "La religion est le luxe des gens bien pourvus: elle ne peut rien pour améliorer la condition sociale des ouvriers".

L'histoire de l'Eglise catholique donne un éclatant démenti à ces accusations. Mais ce progrès moral que nous souhaitons à vous tous ne servirait à rien, si vous n'étiez pas, en réalité, les temples vivants de Dieu par une présence plus intime de son Esprit.

Aimez Dieu par-dessus toutes choses et votre prochain comme vous-mêmes. Oh! le beau souhait de nouvel an qui les comprend tous! Qui ne voit que l'union à Dieu, à son Eglise est la condition essentielle de l'union entre les enfants de Dieu et de l'Eglise. Hors de là, point d'union possible, tout divise, tout différencie, tout éloigne, même ce qui devrait rapprocher. On est d'accord sur les principes: malheureusement on se sépare sur l'application de ces principes et parfois même on prétend avoir en ce point plus de sagesse que l'Eglise.

Est-ce la faute de l'idéal évangélique si, depuis deux mille ans, il est encore si loin de sa réalisation? Non, c'est évidemment la faute des fils de l'Evangile qui en ont pris ce qui leur plaisait et laissé le reste. L'Eglise catholique n'a jamais désespéré de sa mission. Cependant, nous ses enfants, nous devons lui rendre la tâche facile en conformant notre vie aux principes de notre religion, en

(Suite à la page 3)

CONFEDERATION

(Suite de la 1ère page)

"Le B.C. a adopté cette résolution parce que des documents officiels exposent que le lieutenant-gouverneur en conseil a décidé de ne plus accorder aux comités paritaires l'autorisation d'octroyer aux associations de salariés le privilège d'émettre des certificats de qualification en faveur de leurs membres."

LES CONTRATS COLLECTIFS

A son congrès annuel, l'Union des Municipalités a adopté une résolution demandant l'exemption des contrats collectifs pour l'exécution des travaux de chômage; et au congrès de la Ligue des Propriétaires, ces derniers ont demandé l'exemption des contrats collectifs dans le cas des réparations des propriétés. Le Bureau Confédéral a étudié les deux résolutions et a décidé de faire les démarches nécessaires pour que ces exemptions ne soient pas accordées.

SEMAINE SYNDICALE

Le Bureau Confédéral de la C. T. C. C. a accordé son entière coopération à l'Ecole Sociale Populaire pour le succès de la semaine syndicale. De plus le B. C. a exprimé sa reconnaissance à l'Ecole Sociale Populaire et à l'épiscopat de la province de Québec pour cette heureuse initiative.

ASSURANCE-CHOMAGE

Mis au courant de l'intention du gouvernement fédéral d'amender la constitution pour permettre l'établissement au Canada d'un système d'assurance-chômage, le B. C. a rappelé qu'il avait toujours favorisé les assurances sociales contributives et qu'il s'en tient à ce principe dans le cas de l'assurance-chômage. De plus, le B. C. croit que l'assurance-chômage doit être établie sur le plan national.

**FELICITATIONS AU
PREMIER MINISTRE**

Le Bureau Confédéral a chargé le secrétaire d'écrire au premier ministre pour lui transmettre les félicitations de la C. T. C. C. dans la lutte qu'il poursuit contre le communisme. En même temps, le B. C. a chargé le secrétaire d'exprimer sa reconnaissance au premier ministre pour avoir nommé MM. Beaulieu et Hudon comme défenseurs de la constitutionnalité de la loi relative aux salaires des ouvriers, attaqués par les manufacturiers de campagne.

Pour le Bureau Confédéral,
par Gérard PICARD,
secrétaire général.

**Exigez que votre
BARBIER
soit membre du
SYNDICAT**IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, s.p.

**VIGNETTES
DE TOUS GENRES**
TÉLÉPHONEZ
MARQUETTE
4549
JOUR ET NUIT
PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE
282 RUE ONTARIO OUEST
PRÈS BLEURY MONTREAL

Souhaits aux lecteurs de la "Vie Syndicale"

(8 page à la page)

ne restant pas à l'écart de la grande et magnifique impulsion qui est partie du Vatican et mène le monde à une application plus efficace de la loi d'amour dans l'ordre de la justice sociale et dans celui de la paix universelle.

Lucien VALOIS, ptre,
assistant-aumônier des Syndicats
catholiques nationaux.

Message de l'honorable ministre du Travail

L'année 1937 a été une année fertile en événements sociaux de haute importance. La législation ouvrière de la province de Québec a bénéficié d'une ascension formidable, tant par les nouvelles lois qui ont été adoptées par les Chambres que par la mise en vigueur de lois déjà votées. C'est un signe des temps, c'est un signe surtout de progrès pour les classes laborieuses, qui ont reçu de la part du gouvernement, quoi qu'on en dise en certains milieux, une attention généreuse.

La Loi des Pensions de Vieillesse a été mise en vigueur au cours de l'année écoulée. Nos vieillards nécessiteux ont bénéficié, au nombre de 45,000, d'une allocation d'assistance de \$10,000,000. Déjà, les aveugles de notre province commencent à recevoir une allocation similaire.

Le ministère du Travail a mis en vigueur une politique que demandaient tous les corps publics qui ont à cœur la protection des travailleurs: remplacement méthodique de l'allocation de chômage par du travail rémunéré. L'offensive contre le chômage est commencée et a déjà donné des résultats. Déjà, des municipalités, telles que Hull, Verdun, Lachine, Chicoutimi, Jonquière, Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine, etc., ont remplacé l'assistance par le travail, rendant ainsi aux travailleurs leur fierté, leur indépendance et leur amour du pain gagné à la sueur de leur front.

Des travaux importants ont également occupé des milliers de travailleurs naguère en chômage, à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières et un peu partout dans la province. L'effort du gouvernement provincial a été et demeure extraordinaire malgré la diminution presque verticale de l'octroi fédéral à l'assistance chômage.

Dans un autre ordre d'idées, le ministère du Travail a fait voter au cours de la dernière session deux lois importantes.

La loi relative aux salaires des ouvriers, qui remplace la loi des conventions collectives et l'améliore dans presque toutes ses anciennes dispositions. Les syndicats ouvriers ont montré qu'ils la tiennent en faveur, car 14 nouvelles conventions collectives ont été ratifiées et 10 conventions ont été renouvelées; de plus, quelques autres sont en instance.

Le ministère a aussi fait adopter la Loi des salaires raisonnables, qui complète la Loi relative aux salaires des ouvriers. Elle doit s'appliquer là où patrons et ouvriers n'ont pu ou ne désirent pas s'entendre pour la négociation d'une convention collective de travail. L'Office des salaires raisonnables remplace l'ancienne Commission du salaire minimum des femmes; il a déjà fait un travail considérable en plus de la surveillance des ordonnances de la Commission du salaire minimum des femmes, qui ont été maintenues en vigueur par l'ordonnance No 1 de l'Office des salaires raisonnables. De nombreuses auditions sont en cours et il est entendu que des ordonnances seront émises au fur et à mesure de la conclusion des conférences paritaires.

Il y a eu au cours de l'année écoulée des grèves nombreuses, qui ont montré chez les travailleurs un vif souci d'améliorer leurs conditions de travail. Espérons qu'avec une mise en vigueur méthodique de notre législation sociale, il sera possible d'éviter ces luttes entre patrons et ouvriers qui tournent toujours au désavantage des uns et des autres. Il est possible, sur le plan de la coopération, que le capital et le travail s'entendent; le ministère du Travail apportera toujours son appui aux facteurs de la production en vue de les amener à collaborer dans le cadre de la justice et de l'équité.

Le Ministre du Travail,
William TREMBLAY

Je suis heureux de profiter de l'avantage que me fournit l'organe officiel des Syndicats Catholiques de Montréal "La Vie Syndicale" pour offrir aux ouvriers de cette province mes souhaits les meilleurs à l'occasion du Nouvel An. Je forme des vœux pour que les aspirations légitimes de notre classe ouvrière trouvent leur réalisation au cours de l'année 1938. D'une façon générale il y a amélioration sensible dans presque toutes nos activités, et j'espère que ceux qui sont encore victimes de la crise économique verront bientôt renaître dans leur foyer une honnête aisance que commande la justice sociale.

J.-S. BOURQUE,
Ministre des Travaux publics

Message du Secrétariat des Syndicats de Montréal

J'ai pris l'agréable l'habitude de vous adresser, à l'occasion de la nouvelle année, des souhaits que je puis comparer, sans forcer mes sentiments, à ceux que le père de famille adresse à ses enfants. Sans doute, il m'est impossible de formuler pour chacun de vous des vœux particuliers, mais je peux l'affirmer en toute sincérité, il n'est personne d'entre vous à qui je ne veuille du bien, du succès, de la prospérité.

Ne croyez pas que je demeure indifférent à vos justes préoccupations de chaque jour, qui ont pour but d'améliorer votre existence. La santé, le travail, les affaires, l'établissement de vos enfants, voilà des choses qui s'imposent à vos pensées et à vos soucis, et c'est autour d'elles que s'échangent, en ce moment, tant de cartes, tant de visites, tant de souhaits.

À vous donc, syndiqués catholiques, quel que soit le genre de votre travail, car tous, tant que vous êtes, vous êtes les ouvriers de la grande famille humaine, vous êtes mes concitoyens et mes collaborateurs; que vous soyez occupés de vos deux mains ou de votre tête, simples manoeuvres ou contremaîtres, peu importe, vous êtes tous des confrères pour moi et je vous envoie mes meilleurs souhaits de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année nouvelle.

Combien faudra-t-il de temps pour que nous puissions adjoindre à notre mouvement tous les travailleurs?

Dieu le sait. Seulement, ne soyons pas trop impatients et pessimistes. Notre cause syndicale en souffrirait. Ne chargeons pas une seule année du soin de satisfaire à nos justes revendications, l'histoire va lentement pour aller plus sûrement. Efforçons-nous d'accélérer sa marche, puisque la volonté de chacun de nous est un puissant levier et pour cela, concertons-nous, soyons unis plus que jamais; ce sont là, chers lecteurs, tous mes vœux pour 1938.

J. E. FOUCAULT,
président.

Message du président du Conseil central

À l'occasion du renouvellement de l'année, il me fait plaisir de souhaiter à tous les délégués des Syndicats Catholiques au Conseil Central: Santé, bonheur et prospérité. L'année 1937 a été fertile en événements de toutes sortes pour nos syndicats: Nouveaux et nombreux contrats de travail, syndicats nouveaux également, grèves du textile et de la métallurgie à Sorel. Ce sont autant d'événements qui ont attiré l'attention de la population de cette Province et même de l'étranger sur les Syndicats Catholiques Nationaux.

Que l'année nouvelle apporte à tous nos syndicats de Montréal ainsi qu'à tous leurs membres, le bonheur et la réalisation de leurs plus chers désirs.

À tous, nous disons: Bonne et heureuse année.

Philippe GIRARD,
président du Conseil Central
des Syndicats Catholiques
de Montréal.

Comme unité de la société, l'ouvrier a des devoirs à remplir vis-à-vis de ladite société.

Cercle Léon XIII

C'est avec plaisir que j'ai accepté d'être le porte-parole des officiers du Cercle Léon XIII pour souhaiter en leurs noms, à tous les syndiqués, à tous les amis du cercle, des vœux de bonheur pour la Noël et le Nouvel An.

Souhaitant longue vie aux fondateurs, nous espérons compter sur leurs lumières, leur expérience pour nous diriger dans les moments d'incertitude. Souhaitant aux officiers des syndicats, membres sincères de notre mouvement: santé et bonheur, nous espérons

que leurs nombreux travaux et que leurs connaissances des besoins des ouvriers nous aideront à scruter les lois ouvrières, les améliorer si possible, pour faire régner dans les foyers de chacun d'eux des heures de gaieté.

Aux amis de notre cercle, nous souhaitons des jours de bonheur, et les assurons d'une toujours cordiale bienvenue. À tous les êtres chers aux membres et amis de notre organisation, une année d'une constante joie, d'un durable bonheur.

V. E. DUPONT,
président.

"Il me fait plaisir de souhaiter aux ouvriers et ouvrières catholiques de cette Province une fructueuse année de travail et de les assurer de ma plus sincère collaboration à toutes les revendications qu'ils pourront faire dans leur intérêt et dans celui de la collectivité."

HENRY-L. AUGER,
député de St-Jacques,
ministre de la Colonisation

LA LAITERIE ST-ALEXANDRE PRESENTE ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité à tous ses clients et amis qu'elle remercie du bon encouragement donné dans le passé, et espère que l'on saura continuer à lui apporter le concours si précieux qui a fait de cette entreprise canadienne-française une des plus importantes de cette province.

Laiterie St-Alexandre
LIMITEE

Tél.: LONGUEUIL LA. 8045 - Tél.: MONTREAL AM. 2541

Donnez une banque à domicile en guise de cadeau

Le cadeau pratique, agréable, commode et peu coûteux, à l'occasion de la Noël et du Jour de l'an, est sans contredit la petite banque à domicile de la Banque Provinciale du Canada, revêtant la forme d'un livre.

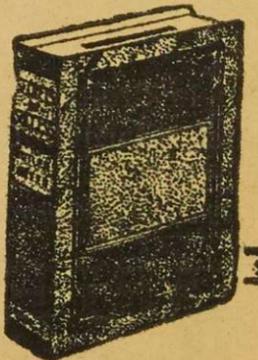
Demandez à notre gérant local de vous la montrer.

Le petit capital de lancement dont tout individu a besoin dans sa vie se crée en recueillant la menue monnaie qui glisse si facilement entre les doigts.

La Banque Provinciale du Canada

Chs.-A. Roy,
Président.

J.-U. Boyer,
Gérant général.



AVEC LES HOMMAGES
de

J.-A.-W. CASAUBON

ÉPICERIES DE CHOIX

Fruits et légumes — Liqueurs douces — Crème glacée
LIVRAISON SPECIALE ET RAPIDE

96, rue du ROI

Téléphone: 236

SOREL

AVEC LES COMPLIMENTS

de

L. PARENT

Agent autorisé de PEPSI-COLA

7 DIDACE

SOREL

Tél. 762

AVEC LES HOMMAGES

de

J.-A. Guévremont

Le meilleur endroit de la ville pour acheter vos épiceries
Agent pour la peinture NARVO

123 CHARLOTTE

Téléphone: 721

SOREL

B. P. 187

Tél. 325

F.-ED. JOYAL

BOIS et CHARBON

Spécialité: CHARBON BLEU

Bureau: 131 rue Phipps

SOREL, Qué.

**Les Syndicats Catholiques
à Sorel**

En octobre 1936 se produisit à l'élevateur à grain une petite émeute au sujet de travailleurs étrangers, que les gars de Sorel désiraient voir partir; il se fit un peu de bruit, il y eut assemblée de protestation; à l'issue de cette assemblée, Edouard Farly, employé au bureau de la *Canada Steamship Line*, vint rencontrer Monseigneur à ce sujet et lui exposa qu'il vaudrait mieux grouper ces ouvriers en syndicat, les orienter et les rapprocher du prêtre; puis il demanda un aumônier, lequel fut accordé en la personne de M. l'abbé Dubuc. Les mois de novembre, décembre, janvier se passèrent à trois choses: 1) assemblées de propagande auxquelles des professionnels de Sorel venaient parler devant les quelques dizaines d'audacieux qui bravaient l'ambiance chargée d'orage; une assemblée tenue par les chefs de la Confédération réunit plus de monde et fit impression; 2) à bâtir les constitutions du Syndicat des débardeurs, à préparer leur contrat collectif, accepté en janvier par les patrons concernés; 3) à former le Syndicat des métiers de la construction; élection sur élection pour replâtrer un conseil décimé sans cesse par des influences indues et terrorisantes.

Car à cette époque, la situation ouvrière se résumait comme ceci: bas salaires, suppression de toute concurrence qui pourrait les élever, penser et parler comme la "Clique", sinon pas le droit de souffler, pas le droit de vivre, mais, selon le cas, pas d'ouvrage ou la destitution qui parfois devenait familiale, si un malheureux avait le culot de penser tout haut. La "clique" de Sorel est un composé d'égoïstes, centre d'une organisation unique du fédéral, du provincial, du municipal et du scolaire, qui s'attribue un droit naturel et inaliénable de tout contrôler, de tout attirer, de tout empocher et qui enlève depuis longtemps à la population sa liberté de souffler, de penser, de parler autrement que de façon traditionnelle. Vous pouvez vous figurer dans quelle atmosphère de bienvenue sympathique sont nés ces syndicats que l'on a accusés dès le début d'être un mouvement bleu, que l'on a catalogués tout de suite comme un ennemi acharné de tout contrôle. Puis on leur fit copieusement et sauvagement la guerre, dirigée, du moins d'apparence, par le général Robidoux, maire de la ville et paravent de la "clique".

Vint le mois de février; un syndicat s'introduisit, à l'insu du patron, dans la *Sorel Steel Foundries*. En un clin d'œil, tous y étaient, moins quelques unités. Le patron le sut, la besogne finie. On prépara un texte de contrat collectif que l'aumônier porta chez le patron concerné, M. Ludger Simard. Puis le comité écrivit trois fois au patron, lui demandant une entrevue. Silence de mort. En face de ce refus obstiné de répondre, on vota la grève, qui fut dirigée par des experts choisis par M. le président général; cette grève dura quatre semaines et se termina par une entente où l'union était bien reconnue, mais où la question de salaires était, par erreur, laissée à un tribunal de conciliation, puis d'arbitrage. Ce fut la pelure de banane; la conciliation accentua la division, l'arbitrage vint sous forme de contrat collectif où l'on reconnut en hauts lieux trois erreurs: minimum de salaire trop bas, heures trop longues, échelle de métiers

insuffisamment précise; il convenait d'ajouter le fameux comité de boutique et le fait que, dans le contrat, on évitait avec soin de parler de syndicat. Un brouillon de contrat collectif fut envoyé par l'arbitre pour approbation, mais les ouvriers, pour les raisons mentionnées plus haut, le jugeant trop conforme aux désirs de l'une des parties, le rejetèrent à l'unanimité, et le décret ne sortit point, même le délai légal expiré. La grève reprit, générale cette fois, puisque depuis deux mois le syndicalisme a conquis la masse des ouvriers des autres chantiers; huit semaines de sacrifices. Résultat: si l'union n'est pas reconnue, il faut admettre cependant que les salaires ont monté substantiellement et partout en ville, grâce à la grève et au contrat collectif de la construction, de débardeurs, de confection. Les ouvriers n'entrent pas vite au travail, mais le bon Dieu fait grâce aux sacrifices et aux prières des ouvriers en produisant le mi-

racle de la J.O.C. qui obtient du travail pour nombre d'ouvriers chômeurs. Si l'on se demande les raisons de ce demi-succès, il faut en désigner trois: 1) la police provinciale qui loge chez les patrons, fait plutôt leur besogne, empêche un piquetage efficace; 2) la vraie face de la question ne fait pas assez vite impression à Québec; 3) la trahison d'un ouvrier; 4) une quatrième qui l'aut mieux taire.

N. B. Le texte du contrat collectif d'arbitrage fut oublié sur un bureau d'un fonctionnaire du ministère du Travail, lequel à ce moment travaillait à créer des comités d'usine dans la région du lac Saint-Jean; ce texte ne parvint aux ouvriers qu'aux trois quarts de la grève, après l'entrevue des ouvriers de Sorel avec le premier ministre.

Dans ce travail, il faut rendre hommage à nos amis de Montréal, surtout à M. Girard, qui s'est dépensé sans compter pour la cause; aussi les ouvriers de Sorel lui en gardent un souvenir ému. Souhaitons aussi la longue liste d'apôtres inconnus... à distance. Mais il convient d'accorder une mention spéciale de l'appui solide et éclairé qui nous est venu du presbytère Saint-Pierre, surtout de Mgr Desranleau, curé. Du haut de la chaire, de la salle paroissiale, de sa chambre, monseigneur a suivi, défendu, encouragé, soutenu le travail. Aussi l'a-t-on vilipendé, blasphémé, exécré en certains milieux. On a composé une indigne chanson sur sa personne; on l'a tracassé de mille façons; on a sténographié ses sermons et discours, puis envoyé le tout à l'évêque, au cardinal, à la délégation apostolique. On a fait faire des enquêtes sur place.

Résultat: Le Pape juge que tout ce travail a été catholique, que monseigneur a fait l'oeuvre du bon Dieu et le nomme évêque-coadjuteur de Sherbrooke avec future succession. Les Syndicats catholiques de Sorel disent à Son Excellence Mgr Desranleau toute leur reconnaissance, regrettent vivement son départ et lui souhaitent un long et fructueux épiscopat.

Qu'est-ce que l'avenir nous réserve? Dieu seul le sait; mais ce travail vient d'être reconnu comme une oeuvre d'action catholique. Nous avons confiance que, les esprits se calmant et les coeurs devenant plus chrétiens, plus humains, plus sociaux, ce travail vivra pour le bien de tous à Sorel.

Taux de cotisation

D'après le numéro d'octobre 1937 du Bulletin Mensuel de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, nous reproduisons le paragraphe suivant, signé par le Père Jos. Arendt, S.J., dans la série des conseils qu'il donne aux membres des Syndicats Chrétiens s'ils veulent atteindre leur idéal:

"En relevant progressivement le taux des cotisations, les syndicats chrétiens ont toujours eu soin de faire ressortir le sacrifice que le syndiqué doit s'imposer pour l'amour de ses frères. Le syndicat n'est pas, avant tout, une caisse d'assurance ou une caisse d'épargne, mais bien une oeuvre de solidarité. "Un pour tous; tous pour chacun" est une vieille devise syndicale, que nos syndicats complètent en répétant la leçon de l'Evangile: "Aimons-nous les uns les autres, comme des frères". Le vé-

(Suite à la page 8)

La Pharmacie Trudel

50, rue du Roi - SOREL - Tél. 214

Pharmacie moderne de première classe

Nous comptons sur votre encouragement

Soyez de nos clients satisfaits

BIENVENUE A TOUS — VISITEZ NOTRE RESTAURANT

Etablie en 1905

Casier Postal 378

ALFRED CAISSE

Successeur de C.-O. CAISSE

Embouteilleur autorisé pour le Coca-Cola

Eau minérale et liqueurs douces

151 rue du Roi

Téléphone: 267

Grâce à la droiture de son Aumônier, le Syndicat Catholique de Sorel réussira.

MEILLEURS SOUHAITS DE LA PART DE

CHARLES ARPIN

MAGASIN A RAYONS

SOREL, P.Q.

**Encouragez
nos annonceurs**

Notes biographiques

Mgr P.-S. Desranleau, P.A., ci-devant curé de Saint-Pierre de Sorel, est nommé évêque titulaire de Sela, (Sénégal), et évêque-coadjuteur du diocèse de Sherbrooke

A l'issue du consistoire secret tenu lundi dans la cité vaticane, S. Sainteté le Pape Pie XI a annoncé que Mgr Philippe-Servule Desranleau, P.A., curé de Saint-Pierre de Sorel, était nommé évêque titulaire de Sela (Sénégal) et évêque-coadjuteur du diocèse de Sherbrooke. La nouvelle a été confirmée le jour même à l'évêché de Sherbrooke, où S. E. Mgr A.-O. Gagnon, évêque titulaire du diocèse, était avisé officiellement de la nouvelle par le secrétariat de la Délégation apostolique d'Ottawa.

S. E. Mgr Desranleau est âgé de 55 ans. Il est né à Saint-Sébastien d'Iberville le 3 avril 1882, fils d'Alfred Desranleau, cultivateur, et d'Osma Manny. Après ses études classiques au Séminaire de Saint-Hyacinthe, sa théologie au Grand Séminaire de Montréal, où il fut licencié en théologie de l'Université Laval en 1907, il fut ordonné à Saint-Hyacinthe le 26 juillet 1909, par S. E. Mgr A.-X. Bernard. Il fut successivement professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe, de 1909 à 1911; vicaire à la cathédrale de Saint-Hyacinthe; étudiant à Rome, Italie, de 1912 à 1915, d'où il revint docteur en philosophie de la Propagande (1913) et en droit canonique de l'Angélique (1915); de retour à l'évêché de Saint-Hyacinthe, vicaire à la cathédrale, secrétaire général et chancelier du diocèse, de 1915 au 5 avril 1931; aumônier de la maison-mère des Soeurs de Saint-Joseph, membre de la Commission des Semaines sociales depuis 1921, chanoine de la cathédrale de Saint-Hyacinthe depuis le 25 juillet 1923; directeur des oeuvres diocésaines (1924-1931); curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, d'avril à octobre 1931; prévôt du chapitre depuis janvier 1927, promu protonotaire apostolique en février 1928; nommé, le 5 avril 1931, curé de Saint-Pierre de Sorel, avec pouvoirs de grand-vicaire dans sa paroisse.

Chronique syndicale

Association des plâtriers, finisseurs en ciment, ornemanistes

A l'aurore de l'année 1938, il me fait plaisir d'apporter mon humble collaboration, et ceci au nom de l'Association des plâtriers de Montréal, à l'organe officiel des syndicats catholiques et nationaux, la *Vie syndicale*. Ceci me fournit une excellente occasion de formuler mes meilleurs souhaits de bonne et heureuse année à tous mes confrères de travail, ainsi qu'à mes camarades syndiqués sans distinction de langue ou de religion. Mes meilleurs souhaits vont aussi à nos officiers supérieurs, à nos dévoués aumôniers, à nos organisateurs et agents d'affaires, qui tous se sont multipliés afin de faire face à des moments parfois difficiles et en surmontant les obstacles, les épreuves n'ayant pas manqué durant le cours de l'année 1937. A tous ces dévoués apôtres de la cause syndicale, nous prouverons notre reconnaissance en remplaçant les critiques malveillantes par la charité et la collaboration, ce qui est plus digne de l'homme et du chrétien. Nous aurons aussi une bonne pensée pour nos chers disparus de l'année; que Dieu leur accorde le repos éternel.

NOS ACTIVITES

Il faut d'abord admettre que l'année 1937 fut, dans le domaine de la construction, la plus prospère depuis le commencement de la crise économique qui nous a envahis depuis six longues années. Au début de l'année, nous pouvions envisager l'avenir avec confiance, car l'hiver doux qui s'annonçait, étant propice au creusage des fondations, l'on vit surgir de tout côté des constructions assez importantes. D'autres travaux très importants étaient aussi en cours en dehors de la métropole, mais ils étaient sous notre juridiction. C'est alors que nous nous mîmes à l'oeuvre; d'abord en organisant une fête intime dans un but de propagande. Ce fut un succès complet au point de vue organisation. Nombre de nos membres de langue française comme de langue anglaise qui avaient laissé notre syndicat faute de travail, profitèrent des taux réduits et se firent réinstaller. Vers la même date nous organisons les finisseurs de ciment qui, aujourd'hui forment un corps avec lequel il faut compter. Ils sont affiliés avec l'association des plâtriers en attendant d'être en assez grand nombre pour avoir leur syndicat à eux. Tout dernièrement, nous avions le plaisir de recevoir dans nos rangs un nombre assez imposant de plâtriers ornemanistes. J'ouvre ici une parenthèse afin de donner quelques mots d'explications. Les plâtriers

ornemanistes, qu'il ne faut pas confondre avec les statuaires, se spécialisent dans le travail d'ornementation en plâtre dans les églises, chapelles, édifices publics, etc. Ces hommes sont en contact continu avec les plâtriers de la construction qui eux, exécutent le travail de la mouluration qui doit recevoir l'ornement. Donc nous sommes appelés à travailler ensemble et très souvent, c'était une des raisons qui motivaient leur entrée dans notre syndicat. Point n'est besoin de dire que ces ouvriers, qui doivent avoir des connaissances très étendues des plans, travaillaient pour des salaires de famine et à des conditions de travail ridicules; n'étant pas organisés, ils n'avaient pas été inclus dans le contrat collectif des métiers de la construction. Nous nous proposons de les inclure dans le prochain contrat aussitôt que les négociations, qui doivent s'entamer sous peu, seront en cours.

NOS BONNES RESOLUTIONS POUR 1938

Malgré tout le travail accompli au cours de la présente année, il reste beaucoup à faire. Les contrats collectifs n'ont pas encore donné leur plein rendement, quoiqu'il y ait eu amélioration très sensible. On se plaît à jeter le blâme sur le comité conjoint à propos de tout et à propos de rien; quand un ouvrier est poursuivi et condamné pour avoir violé la loi, il pose en victime et crie à l'injustice. Pour lui, le comité conjoint devrait être aboli et plus vite que ça. Si au contraire, c'est son voisin qui viole la loi, il est le premier à aller le dénoncer et s'il ne réussit pas à le faire condamner, c'est encore le comité conjoint qui est en faute. N'allons pas croire que les officiers de nos syndicats et les agents d'affaires sont exempts de la critique; vous vous trompez. C'est comme sur le pont d'Avignon, tout le monde y passe; sauf ceux qui n'accomplissent rien. D'ailleurs, il est assez difficile de critiquer quelqu'un qui ne fait rien.

L'année 1938 s'annonce bien, s'il faut en croire le MacLean Record et autres revues qui traitent

(Suite à la page 6)

SOREL
28 AUGUSTA

CONTRECOEUR
RUE PRINCIPALE

LUCIEN BADEAU

ENRG.

MERCERIES

Assortiment complet

Prix raisonnables

AVEC LES COMPLIMENTS

de

Letendre & Frère

MARCHANDISES SECHES

pour hommes, femmes et enfants

24, rue AUGUSTA - Casier postal 358 - Tél. 208

Buvez les liqueurs

CHAMPION

de

J.-M. PAUL-HUS

93, RUE RAMSAY

Tél. 455

AVEC LES MEILLEURS SOUHAITS

de

J.-C. TURCOTTE,

M.P.P.

SOREL

AVEC LES HOMMAGES

de

Noé De Grandpré Enrg.

Epiceries de choix

Peinture — Vernis — Grains — Farine — Engrais

177, rue Sophie

SOREL

Tél. 345

MESDAMES—

Notre magasin est le plus CHIC de la ville de Sorel
Votre visite nous sera toujours des plus agréables

MAISON POIRIER

SOREL

C'EST UNE MAISON CANADIENNE-FRANÇAISE

AVEC LES COMPLIMENTS

de

P.-A. MATTON

Si vous voulez être bien chaussé, allez chez

ARMAND MATTON, prop.

Cette maison vous offre un choix considérable et vraiment distinctif, toujours à des prix populaires.

Nous sollicitons l'honneur de votre visite.

MAISON DE CONFIANCE ETABLIE EN 1890

AVEC LES COMPLIMENTS

de

J.-O. GAGNON

EPICERIES de CHOIX

Bière et Porter

Peinture et Vernis

Bloc St-Joseph, Place du Marché

18-20 AUGUSTA

Tél. 672

Chronique syndicale

(Suite de la page 5)

de la construction. Les négociations seront bientôt en cours, vos délégués sont nommés et ils doivent faire face non seulement aux employeurs, ce serait trop beau, mais aussi à d'autres corps qui représentent la haute finance, la grosse industrie, et le haut commerce. Comme la C.M.A. par exemple. Tout serait au complet, si vos délégués pouvaient compter sur l'appui des syndiqués de chaque métier qu'ils représentent. Prenons donc les résolutions suivantes: se faire un devoir d'assister aux assemblées régulièrement, principalement durant le temps des négociations: prendre part aux délibérations; encourager nos officiers et nos agents d'affaires; en un mot, se faire l'apôtre et le propagandiste du mouvement syndical catholique. Si nous prenons ces bonnes résolutions et les mettons en pratique, nous pourrions nous attendre à de bons résultats.

Je ne puis terminer cette chronique sans avoir un bon mot pour nos épouses qui, elles aussi, ont leur part de dévouement. Plusieurs d'entre elles sont de très bonnes propagandistes, car elles savent à l'occasion, avoir un bon mot en faveur des syndicats catholiques. A elles aussi, vont nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année qui s'amène et je termine par cette exclamation "Vive la Canadienne!".

J. M. CHALUT,
sec.-corr. ass. P.M.

M. J.-T. Robitaille
a été élu président

Au Conseil général des Syndicats catholiques. — Quatrième terme. — Tous les officiers ont été élus ou réélus par acclamation. — Formation du comité des délégations et du comité d'organisation.

LISTE COMPLETE DES
OFFICIERS

M. J.-T. Robitaille, directeur de la C. T. C. C., a été réélu par acclamation, mardi soir, président du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec. M. Robitaille fait partie des unions ouvrières depuis une trentaine d'années, et c'est l'un des vétérans du syndicalisme catholique en notre ville. Il commence son quatrième terme comme président du Conseil.

Les autres officiers élus au Conseil Général des Syndicats Catholiques, à l'assemblée de mardi soir, sont: premier vice-président, M. J.-David Jolin, de la Fraternité des Employés de Tramways; 2e vice-président, M. Omer Fortier, du syndicat des Commis-Quincailliers; secrétaire-archiviste, M. Gérard Picard, du syndicat des journalistes; ass.-sec.-arch., M. Henri Petit, de l'Union des Imprimeurs-Relieurs, M. Maurice Turgeon; secrétaire-financier, M. Alphonse Roberge, de l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussure; ass.-sec.-financier, M. Henri Robitaille, du syndicat des Briqueteurs-Maçons; trésorier, M. Alexandre Masse, du syndicat des Peintres; commissaire-ordonnateur, M. Lauréat Morency, du syndicat des Plâtriers; sergent d'armes, M. J. Conseiller, fils, du syndicat des Ferblantiers-Couvreurs.

Tous les officiers du Conseil ont été élus ou réélus par acclamation. M. Jos. Dorion a agi comme président d'élections, et il a présidé à l'installation des officiers, qui ont ensuite reçu la bénédic-

tion de l'aumônier général, M. l'abbé Georges Côté.

Le Conseil a appris que 38 officiers ou délégués du Conseil avaient fait une retraite fermée à la Maison Jésus-Ouvrier, les 27 et 28 novembre. Une autre retraite fermée est organisée pour le 18 décembre.

Trois syndicats ont été affiliés au Conseil mardi soir. Ce sont: le Syndicat de la Pulpe et du Papier de Donnacona, le syndicat des ouvriers et ouvrières en fourrure, et le Syndicat de la Nouveauté.

Le Conseil a procédé à la formation du comité de délégations et du comité d'organisation, comme suit:

Comités de délégations: MM. Maurice Turgeon, Omer Chevalier, Henri Petit, Alexandre Masse et Octave Langevin;

Comité d'organisation: MM. Alphonse Roberge, Lauréat Morency, Henri Robitaille, Albert April, Adélarde Bouthillette, Emile Carreau, Omer Pagé, Alexandre Masse et Omer Fortier.

Le Conseil a chargé l'Exécutif d'étudier les règlements des secours directs, puis a adopté une résolution priant le Bureau Confédéral de la C. T. C. C. d'étudier la déclaration faite par l'hon. Coonan, le 16 décembre, et de prendre une décision à ce sujet.

Le Conseil recommandera M. Octave Langevin comme inspecteur des cartes d'identification, cet hiver, lors de l'exécution des contrats d'enlèvement de la neige.

A sa prochaine séance, le Conseil étudiera de nouveau la question de la municipalisation de l'enlèvement de la neige, et sera appelé à donner son opinion sur cette question.

Le Syndicat compte
un professeur

Le Syndicat National Catholique des Musiciens compte six nouveaux membres depuis hier, dont un professeur.

A LAVAL

A son assemblée régulière tenue hier après-midi au Secrétariat des Syndicats Catholiques, le Syndicat National Catholique des Musiciens de Québec a accepté les demandes d'admission de six nouveaux membres, dont un professeur de l'Université Laval. Ces admissions portent à près de cinquante le nombre des musiciens de Québec membres du syndicat.

Le Syndicat, au cours de l'assemblée, a aussi adopté une résolution demandant son affiliation au Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec, et à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Un grand nombre de musiciens ont assisté à l'assemblée d'hier, et on remarquait aussi la présence de M. l'abbé Gérard Robitaille, vicaire à Saint-Malo, aumônier du Syndicat, et de M. Gérard Picard, secrétaire général de la C. T. C. C.

Le Syndicat des Musiciens a étudié les raisons pour lesquelles l'opéra Manon n'a pas été radiodiffusé par Radio-Canada samedi dernier, puis il a accordé son attention aux programmes musicaux de la Commission Canadienne de la Radio. Hier soir, un orchestre du Syndicat a donné un programme d'un quart d'heure à Radio-Canada.

Le Syndicat des Musiciens a aussi élaboré un programme d'activités qui sera publié plus tard. Ces activités rendront service à la profession et à l'art musical.

Message du Président de la
Fédération Nationale
Catholique des Métiers
du Bâtiment

A l'occasion du Nouvel An, c'est avec plaisir que je viens présenter à tous les syndicats de la construction ainsi qu'à tous leurs membres et à leurs familles mes meilleurs souhaits de bonheur, de santé et de succès.

L'année 1937 s'achève, l'année 1938 lui succédera bientôt. Cette année 1938 nous laisse entrevoir de grandes espérances dans nos métiers respectifs, si on en juge par la marche progressive réalisée durant 1937. Nous devons compter cependant pour réaliser ces espérances sur la collaboration de tous les syndicats, sur le désintéressement et le dévouement de tous les membres pour faire de notre fédération une organisation forte, puissante dans la revendication de nos intérêts communs. Durant cette nouvelle année, nos contrats collectifs seront renouvelés.

Je ne crois pas, comme président de votre fédération, de vous souhaiter meilleure chose, que de voir vos désirs réalisés dans vos contrats collectifs.

A tous, bonne et heureuse année.
Osias FILION,
Président.

Association des employés
d'hôpitaux de Montréal
Inc.

MESSAGE POUR LA NOU-
VELLE ANNEE

L'Association des Employés d'hôpitaux de Montréal, Incorporée, est heureuse à l'occasion du Nouvel An, d'offrir à tous les membres du clergé, à nos aumôniers, à tous les officiers des Syndicats Catholiques, à tous les directeurs religieux et laïques de nos hôpitaux et surtout à tous ses membres et confrères de travail des autres centres, ses meilleurs vœux de succès dans leurs entreprises.

Que 1938 apporte à tous ces foyers, le bonheur qu'ils attendent avec tant d'anxiété. Déjà dans l'année qui vient de s'écouler, nous avons vu l'Association faire un travail immense dans la réalisation de nos plus chers désirs.

Espérons, avec confiance, qu'au début de l'année qui s'en vient, voir l'accomplissement de notre contrat collectif de travail; donnons à nos officiers, le support qu'ils ont besoin afin de leur aider à améliorer notre sort.

A tous, nous souhaitons, joie, bonheur et prospérité.

Les Officiers et l'Agent d'affaires
de l'Association des Employés
d'Hôpitaux, Inc.

Message du président
du S. C. et N. des
briqueteurs et maçons

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, je suis heureux de souhaiter, aux aumôniers, aux officiers supérieurs et à tous les membres du Syndicat Catholique et National des Briqueteurs et Maçons, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

Je souhaite que nous voyions en 1938 se continuer l'amélioration dans le domaine des conditions de travail et de salaire pour tous nos membres.

A tous, je souhaite santé, bonheur et prospérité.

Emile DOYON,
président.

Encouragez nos annonceurs

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

CONFORT

Il fait froid! Votre système de chauffage actuel vous donne-t-il tout le confort nécessaire?
Il n'est jamais trop tard pour consulter

J.-W. Jetté, Limitée

Experts en
CHAUFFAGE et PLOMBERIE

2114 est, Rachel — Montréal — AMherst 1788
Service d'ingénieurs — ouvriers spécialisés.

Service jour et nuit

CHerrier 8676

GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel

Montréal

LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail — Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Fédération nationale des ouvriers du transport

En ces jours de joie où les gens s'échangent, se souhaitent si sincèrement des vœux de bonheur, je ne saurais laisser passer une occasion si propice et manquer à un des devoirs les plus doux, les plus réconfortants qui incombent à un président. Au nom des officiers de la Fédération Nationale des Ouvriers du Transport, je prie les ouvriers du transport, d'agréer les souhaits de la saison, me servant pour cela de l'ancienne mais toujours sincère formule de Joyeux Noël et de Bonne et Heureuse Année.

Que l'espérance ne délaisse pas le cœur des ouvriers du transport les moins payés, les plus injustement traités. À ces derniers, nous redisons de ne pas perdre patience, leur situation sera améliorée. Plus tristes elle est, plus elle mérite attention. Si désespérée à

leurs yeux que paraisse leur cause, ils doivent avoir foi en l'énergie et le dévouement des officiers de leur syndicat qui ont à cœur qu'une meilleure rémunération, et de meilleures heures de travail leur soient accordées. Aux officiers des différents syndicats qui sont affiliés à la Fédération, nous leur disons notre approbation pour leur appui constant, nous les remercions des bonnes paroles d'encouragement qu'ils adressent à leurs membres qui, n'étant pas très au courant des innombrables difficultés à surmonter, sont prêts à critiquer les officiers supérieurs ou à se décourager. Leur fidélité si souvent démontrée nous a stimulés en maintes occasions et fourni l'énergie nécessaire pour continuer notre travail qui n'a qu'un but, la rénovation des conditions de vie des ouvriers du transport. A tous et à chacun, une année de joie, de bonheur.

V. E. DUPONT,
président.

Souhaits du Nouvel An

Aux plombiers; aux journaliers-manœuvres; aux tailleurs de pierre; aux latteurs en bois; aux latteurs en métal; aux menuisiers des portes et châssis; à nos bons amis du syndicat de Terrebonne.

Voici venir une année nouvelle et la douce obligation pour celui qui tient vos intérêts en mains, pour votre agent d'affaires, de vous offrir ses vœux de bonheur, de santé et de succès. Durant cette dernière année, il s'est efforcé en autant que ses faibles moyens lui permettaient, de travailler à votre cause, à votre bien-être. S'il a mis un peu de bonheur et d'espérance dans vos foyers, en ce qui concerne vos métiers respectifs, c'est à vous qu'il en est redevable. C'est grâce à votre coopération syndicale qu'il a obtenu ces beaux résultats.

Confrères ouvriers, il ne faut pas demeurer là et nous contenter des positions déjà acquises dans nos revendications pour améliorer notre sort. Durant cette nouvelle année, il nous faudra davantage resserrer nos rangs, marcher de progrès en progrès dans la voie de nos justes revendications.

À nos bons amis du syndicat de Terrebonne, nous formulons à leur adresse les meilleurs souhaits de bonheur et de succès. Nous partageons, nous faisons nôtres leurs sentiments au début de cette année nouvelle et nous demandons à la Divine Providence de bénir leur syndicat ainsi que tous les membres qui le composent.

Bonne et heureuse année.
Albert ARCHAMBAULT,
agent d'affaires.

Souhaits du Nouvel An

À l'approche d'une nouvelle année chacun s'arrête à considérer ce que les mois écoulés, ont laissé de succès, de bonheur et aussi de déboires et déceptions.

Au sein de la classe ouvrière, 1937 fut très mouvementé. Des grèves sans nombre ont atteint les ouvriers de différentes industries. Ces nombreux conflits ouvriers prouvent que la classe ouvrière souffre. Puisse cette nouvelle année apporter une solution pratique et satisfaisante à tous, avec la coopération indispensable des syndicats catholiques.

Ouvriers boulangers, à vous et à votre famille, je suis heureux de souhaiter une bonne, heureuse et prospère année. Santé et bonheur sont aussi au nombre de mes vœux, avec de plus beaucoup de travail bien rémunéré.

Le contrat pour 1938 est un beau cadeau fait aux employés de la boulangerie. Espérons que tous dans leurs résolutions de la nouvelle année y joindront celle de devenir membres du syndicat. Ce sera le bon moyen de passer une bonne année.

À tous mes supérieurs, officiers du mouvement, aumôniers dévoués, syndiqués catholiques, employeurs de la boulangerie et à tous ceux qui m'ont prêté leur concours j'offre mes remerciements et je leur souhaite en leur tendant la main, une bonne, heureuse et prospère année.

Jean-Marc GOULET,
agent d'affaires.

Elle n'est plus seule!

Non, elle n'est plus seule, la Dominion Textile Company, pour déterminer les conditions de travail de ses employés. Cela vient de se faire à deux par le contrat collectif qu'elle a signé le 13 de ce mois avec la Fédération Catholique Nationale du Textile Inc.

Tout le temps écoulé depuis la grève fut en quelque sorte employé à préparer ce contrat. Après quelques séances du Comité des Huit, les représentants de la Compagnie et ceux de la Fédération, en des réunions particulières, convinrent d'étudier immédiatement les bases d'un contrat collectif plutôt que de laisser l'Office des Salaires Raisonables fixer arbitrairement, dans un temps relativement trop court, les salaires et heures de travail à être appliqués dans l'industrie du coton. Et ce contrat a été approuvé par le Comité des Huit nommé à cette fin lors du règlement de la grève.

Que donne-t-il, ce contrat de travail, le premier qui fût jamais passé depuis trente ans dans cette industrie? Et avec l'un des plus puissants monopoles industriels du pays et à une époque où l'industrie textile-coton est parvenue à une complexité inouïe! Entré en vigueur depuis le 13 décembre, ce contrat, dans ses grandes lignes, écourte la semaine de travail de cinq heures pour les équipes de jour, de dix heures pour les équipes de nuit; augmente les salaires d'un demi-million près, environ \$476,000, pour 8,000 employés; majore le taux de salaire pour le travail supplémentaire et pour le travail de nuit. Ce contrat engage en plus la Dominion Textile Co. à fournir la liste des salaires de base pour chaque opération à la pièce, à faire une classification à point des opérations convenant aux femmes et aux hommes comme celles convenant aux deux groupes. La Compagnie s'engage encore à procurer une liste de tous les apprentis qui ne devront pas dépasser cinq pour cent dans chaque moulin et à remettre à ses employés des livrets appropriés pour y marquer les diverses opérations auxquelles la plupart sont affectés, parfois dans la même journée, et pour y marquer les salaires correspondants. Une autre amélioration importante sera l'arrêt de toutes les machines durant les heures de repas, exception faite seulement des machines qui doivent marcher sans interruption. Le contrat comprend, enfin, une clause d'arbitrage concernant les renvois injustes.

Au titre salaire nous avons oublié de dire qu'il a été convenu qu'une augmentation de 5% sera payée rétroactivement sur tous les salaires gagnés depuis le 1er septembre jusqu'au 13 décembre.

Cette énumération laisse de côté de nombreux détails qui sont chacun autant d'améliorations additionnelles pour les ouvriers. Ce n'est pas un contrat parfait, mais en plus de consacrer la reconnaissance officielle de notre Fédération du Textile, il concrétise le droit de marchandage aux ouvriers syndiqués de la Compagnie, il assoit les améliorations obtenues sur des bases rationnelles et équitables pour les diverses catégories des employés, il prévoit la conclusion de contrats séparés pour chacun des neuf moulins de la Compagnie, calqués sur le contrat général, avec en plus les adaptations particulières à chacun, vu la diversité de l'organisation technique entre les différents moulins ou établissements.

La Fédération du Textile est signataire du contrat collectif général et signera chaque contrat particulier conjointement avec chacun de ses syndicats locaux. L'expiration du contrat général tombe à septembre prochain, mais avec la faculté pour la Fédération et la Compagnie, jusqu'en fin de février, de le terminer plus tôt sur un avis de trois mois.

Ce premier contrat n'aura pas d'extension légale, il est limité à la Dominion Textile Co. et à ses deux compagnies subsidiaires: la Montreal Cottons Co. (Valleyfield) et la Drummond Cotton (Drummondville). Cela n'a guère d'importance pour le présent, car, dans la province la Dominion Textile n'a qu'un seul concurrent: la Wabasso Cotton Co. des Trois-Rivières, où les conditions de travail n'ont rien d'inférieur à celle de la première.

Ce contrat de travail est susceptible de beaucoup d'améliorations, mais il sera l'instrument pour les obtenir plus complètement et plus sûrement que par aucune ordonnance du gouvernement. C'est un contrat qui est une importante conquête du droit syndical en notre province, et du droit syndical national catholique, qui contient, en outre, tous les éléments aptes à le rendre vraiment constructif.

C'est notre vœu ardent à nos milliers de syndiqués du textile-coton.

Alfred CHARPENTIER,

Prés. gé. C. T. C. C.

PROPRIETAIRES — ENTREPRENEURS —

LE PLAN D'AMÉLIORATIONS AUX HABITATIONS VOUS OFFRE LA CHANCE

- d'améliorer vos placement immobiliers
- de donner du travail aux ouvriers

Commencez par rénover la PLOMBERIE et le CHAUFFAGE: ce sont les parties vitales de la maison.

N'oubliez pas non plus d'exiger les produits CRANE — à la longue ils sont plus économiques.

CRANE

Crane Limited, 1170, Square Beaver Hall, Montréal

Succursales dans 18 villes au Canada

QUEBEC
39, rue St-Roch

OTTAWA
148, rue Bank

EXAMEN de la VUE et Ajustement de VERRES

Le spécialiste LORENZO FAVREAU, O.O.L. et ses assistants
OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIES
"Bacheliers en Optométrie"

TAIT-FAVREAU

L. FAVREAU, O.O.L., Président

BUREAU CENTRAL 265 Ste-Catherine E., LA. 6703
BUREAU DU NORD 6890, rue St-Hubert, CA. 9344



TOUJOURS

le même bon vieux



MAIS!

dans un NOUVEAU FLACON PLAT



85c

10 oz.

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Berthierville

Syndicat des chauffeurs d'autos

SOUHAITS DE LA SAISON

Pour une autre année, je formule des vœux de bonheur, et des souhaits de Joyeux Noël, de Bonne et Heureuse Année, à tous les membres du syndicat des chauffeurs d'autos, ainsi qu'à tous les membres de leur famille.

Malgré le grand désir des officiers du syndicat, en dépit de leurs

efforts constants, l'année 1937 n'a pas apporté les améliorations que nous en attendions... Cependant nous pouvons assurer nos membres que l'an 1938 s'annonce comme devant être celui qui récompensera notre travail et donnera enfin à nos membres une plus juste rémunération, une meilleure répartition des heures de travail permettant à nos membres de jouir un peu plus du bonheur familial.

signé: J. D. GAGNIER,
président.

- H. MONTY, PRÉSIDENT
- L. P. GAGNIER, VICE-PRÉSIDENT
- M. P. MONTY, SECRETAIRE
- Cap. J. A. BOIVIN, TRÉSORIER
- J. P. MARIN, ANCIEN



SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

6 LAPOINTE, 416 RUE ADAM, MONTREAL



G. N. MONTY

TAUX de COTISATION

(suite de la page 4)

ritable syndiqué chrétien songe constamment à servir ses camarades. Pour arriver à ce résultat, il n'épargne ni son argent, ni son temps, ni ses forces. Depuis cinquante ans, le syndicalisme chrétien n'a pas cessé de lutter, au sein de ses organisations et dans l'âme de chacun de ses adhérents, contre tout égoïsme individuel ou corporatif, contre tout attachement immodéré aux biens matériels, contre tout ce qui peut nuire au relèvement intégral et définitif, au bonheur complet et perpétuel des salariés."

Nous faisons nôtre ce texte qui semble avoir été écrit pour nous. Sachons comprendre le sens de notre mouvement et accepter généreusement les sacrifices pécuniaires que la poursuite de tout but impose toujours à ses adhérents, à plus forte raison quand le but à atteindre est aussi sublime que le nôtre.

Message aux barbiers

A l'aurore de la nouvelle année, un devoir m'incombe et c'est celui de souhaiter à tous les membres du Syndicat des Employés Barbiers de Montréal, et à tous les patrons qui les emploient, mes vœux les plus sincères et fraternels. Je vous remercie de toute la collaboration que vous m'avez accordée au cours de l'année qui vient de s'écouler. Je demande à tous les intéressés dans notre profession de bien songer, à l'occasion de Noël et du Nouvel An, à leurs devoirs envers leur métier et envers leur avenir. Tout esprit, le moins réfractaire et le moins exempt de fanatisme, admettra volontiers que notre organisation a déjà fait un grand pas vers la prospérité de la profession; nous en ferons un autre si nous avons la collaboration de tous, dans la négociation de la nouvelle convention. Je salue fraternellement tous les travailleurs et formule pour eux, une année de santé, paix et bonheur.

J. A. MORRISSETTE,
agent d'affaires.

Message aux peintres

A l'occasion de Noël et du Nouvel An, c'est un devoir bien agréable d'avoir à faire des souhaits à ses camarades de travail et aux membres d'une organisation qui nous font l'honneur de nous confier la direction de leurs activités syndicales. Mais si la tâche est agréable, elle n'en est pas moins difficile car malgré les succès que l'Association des Peintres de Montréal, Inc. a pu rapporter, il y a encore du chemin à parcourir pour atteindre le but visé.

Je souhaite à tous les membres de l'Association et aux autres ouvriers syndiqués, d'avancer toujours avec le ferme espoir que le but sera bientôt atteint. Si tous et chacun mettent l'épaulé à la roue nous ne pourrions que continuer à progresser.

Fasse le Ciel que mes souhaits se réalisent et combent chacun de vous de tout ce qu'il désire. Je n'oublie pas, dans cette prière, les nombreux ouvriers qui souffrent soit de maladie soit de chômage et qui voient souffrir leur famille sans pouvoir soulager leurs misères.

A tous les membres de l'Association des Peintres de Montréal, Inc., et à tous les ouvriers syndiqués, je souhaite un joyeux Noël et une nouvelle année pleine de joie et de bonheur.

F. GRAVEL, président,
Association des Peintres
de Montréal, Inc.

Souhaits du président général du textile

C'est avec plaisir que je viens à l'occasion de Noël et du Jour de l'An, offrir mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité, à tous ceux qui de près ou de loin nous ont aidés durant le cours de l'année écoulée.

J'espère que nos syndiqués du Textile nous continueront l'appui qu'ils nous ont donné par le passé, et si possible l'augmenteront à l'avenir, pour nous permettre d'améliorer de plus en plus le sort des ouvriers du textile.

A tous nos syndiqués du textile spécialement, je renouvelle mes meilleurs souhaits de santé, de bonheur et de prospérité pour l'an 1938.

Frédéric L'ECUYER,
président général du
Syndicat du Textile
de Montréal, secrétaire
général de la Fédération
du Textile.

Ouvriers du textile

Je suis heureux de venir vous faire mes souhaits de bonne année. Je suis fier de dire que les officiers ont toujours trouvé chez leurs confrères le dévouement et la coopération dont ils avaient besoin. Je souhaite que chacun de vous reste fidèle à l'engagement solennel que vous avez pris le jour de votre admission dans le Syndicat.

Je vous souhaite que l'an 1938 apporte dans chacun de vos foyers: santé, bonheur et prospérité.

Armand PARADIS,
Agent d'affaires

D'encourageantes perspectives dans la construction

A l'occasion de Noël et du Nouvel An, je me fais un agréable devoir de souhaiter aux officiers et aux membres du Syndicat des Briqueteurs et Maçons que j'ai l'honneur de représenter, tout le bonheur et tout le succès qu'ils désirent pour l'année 1938.

Je souhaite également aux amoniers et aux officiers généraux ainsi qu'à tous les membres des Syndicats, une année prospère et de bonne entente.

Bien que 1937 ait été une année assez florissante, notre Syndicat a progressé au delà de nos espérances.

Nous avons augmenté notre effectif et nous nous réjouissons du fait que l'assistance aux assemblées est plus nombreuse.

Nous constatons que les membres de notre syndicat semblent comprendre plus que jamais, la nécessité de coopérer avec les officiers.

Il me fait plaisir de rappeler aux membres que nous avons profité d'une augmentation considérable dans la construction durant l'année 1937.

Laissez-moi vous dire, en passant, que nous avons à l'heure actuelle des perspectives pour au delà de sept millions de construction, qui a été remis au printemps prochain.

C'est dire que nous sommes en droit de nous réjouir et, plus que jamais, d'espérer dans l'avenir.

Arthur VIZIAU,
Agent d'affaires.

Avec les compliments
et les vœux de Bonne Année

de

**CONCRETE CONSTRUCTION
LIMITED**

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau
276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, CR., M.P.

C.-E. GUERIN, C.R.,

M. GOUDREULT, C.R.,

ANTONIO GARNEAU, C.R.

H.-N. GARCEAU, C.R.

MARCEL PIGEON.

